

AFFAIRE n° 5.

- O B J E T : Construction de 2 classes à la BRETAGNE Grand Canal
- approbation du programme établi
- autorisation de solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale
- approbation du dossier de consultation d'entreprises
- autorisation de lancer l'appel d'offres

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le projet cité en objet et établi par le Bureau d'Etude Communal, étant actuellement terminé. La Commune ayant d'autre part demandé l'inscription de ce projet sur la liste d'urgence 1981 de constructions scolaires traditionnelles du 1er degré, je vous demande en conséquence : Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- approuver le programme établi
- m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention
- approuver le dossier de consultation d'entreprises
- m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. DUPONT - Ces deux classes viendront s'ajouter perpendiculairement au bâtiment existant, sur un terrain qui n'est malheureusement pas très grand, mais c'est le seul dont nous disposons à la Bretagne.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.
